TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE
Déclaration de suppression de dispositifs
au cours de l'année 2017
A transmettre dans un délai d'un mois

Déclaration à retourner à :
Communauté de Communes du Grand Pontarlier
Pôle Stratégie de Territoire
22 rue Pierre Dechanet – 25300 Pontarlier
Renseignements : Nathalie DE OLIVEIRA – 03 81 38 82 20
n.deoliveira@grandpontarlier.fr

☐(1) Nom et prénom ou raison sociale : …… Adresse du domicile ou siège social : ……..…… N° Téléphone : …… Courriel : ……	☐(1) Nom de l'enseigne commerciale : …… Adresse de l'exploitation : ……..

(1) Cochez la case correspondant à l'adresse de facturation

Nature du dispositif (1)	Date de suppression du dispositif (2)	Surface unitaire du dispositif en m² (3)	Nombre de dispositifs	Tarif applicable au dispositif (4)	Calcul de la taxe en € au prorata temporis (5)
				TOTAL A PAYER	

Date et signature du contribuable :

(1) Préciser si c'est une enseigne, une pré-enseigne numérique ou une pré-enseigne non numérique
(2) Indiquer la date exacte de la suppression du dispositif
(3) Arrondie au dixième de m² (les fractions de m² inférieures à 0,05 m² sont négligées et les fractions supérieures à 0,05 m² sont comptées pour 0,1 m²)
(4) Voir le tableau des tarifs 2017
(5) Le calcul de la taxe en € au prorata temporis doit être opéré à partir du 1er jour du mois qui suit la date de suppression du dispositif jusqu'au 31/12 de l'année en cours